Document generated on 10/11/2024 11:01 p.m.

Les Cahiers des Dix

Pierre Boucher colonisateur

Montarville Boucher de La Bruère

Number 3, 1938

URI: https://id.erudit.org/iderudit/1078868ar
DOI: https://doi.org/10.7202/1078868ar

See table of contents

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)
1920-437X (digital)

Explore this journal

Cite this article

Boucher de La Bruère, M. (1938). Pierre Boucher colonisateur. *Les Cahiers des Dix*, (3), 165–190. https://doi.org/10.7202/1078868ar

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

https://www.erudit.org/en/

Pierre Boucher colonisateur

Par MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUÈRE.

I—Le Voyage en France de 1661-1662 et ses fruits.

Pierre Boucher, dans le cadre historique de sa longue et féconde carrière de colonisateur militant, apparaît comme l'homme nécessaire, choisi par la Providence, pour implanter la civilisation française en terre d'Amérique! L'enracinement de la race en Nouvelle-France, par la conquête du sol, n'aura pas eu de plus vigoureux propagandiste, s'il n'en a pas été le principal artisan.

Il débute dans ce rôle en se démettant, une première fois, de ses fonctions de gouverneur, pour se faire patron-agriculteur, à l'heure précise où les plus vaillants songeaient sérieusement à retourner en France, « à vuyder le pays », selon sa pittoresque expression. L'érection d'une chapelle au Cap-de-la-Madeleine et d'une enceinte fortifiée pour mettre à l'abri les terriens disséminés ici et là, témoigne bien qu'il méditait déjà la fondation d'un établissement stable, ne désespérait pas du sort de la colonie, et voulait tenir le coup.

Dépêché en France au moment le plus critique et le plus redoutable de la grande lutte engagée entre les Iroquois et les blancs, il ne se montrera pas indigne de Louis XIV et de Colbert dans l'élaboration du programme politique qu'adoptera la mère-patrie à notre égard, et qui aura une si profonde répercussion sur les destinées du pays.

On sait comment Pierre Boucher, le vaillant guerrier d'hier et le ferme colon du moment, fut reçu avec honneur à la Cour et écouté avec la plus déférente attention. Etabli au pays depuis 1635, il n'y avait que lui qui fut assez instruit des maux dont souffrait la colonie, et doué en même temps d'un sens suffisamment réaliste pour dé-

peindre dans toute son accuité son état pénible et précaire, et pour indiquer le seul remède capable d'assurer sa survivance.

En somme ses représentations auront surtout porté sur le petit nombre des colons laissés à leur seule initiative, sans aide et sans conseils, dispersés ici et là dans un isolement presque absolu, incapables de se défendre contre la stratégie des ennemis « qui viennent en renards, attaquent en lions, et fuient en oiseaux, »[1] les déciment périodiquement, la Compagnie des Cent Associés, déjà en faillite, s'étant toujours avérée impuissante à en augmenter le nombre et à les protéger.

« Sa Majesté », nous dira Pierre Boucher, « prit la résolution de détruire les Iroquois et de peupler le pays, et me fit la promesse qu'elle le prendrait sous sa protection et le secourerait. »

En plus de cette promesse Pierre Boucher fut gratifié de lettres élogieuses de la part du roi, de la reine-mère, du comte d'Estrades, de Colbert, de M. du Terron, intendant de Brouages, et de quantité d'autres personnages, lettres si malencontreusement détruites dans l'incendie du Séminaire de Québec, le 15 novembre 1701.

Parti pour la France le 22 octobre 1661, il était de retour à Québec le 28 octobre 1662. Il avait fait voile du port de La Rochelle le 15 juillet précédent, avec deux vaisseaux, *L'Aigle d'or* et *Le Saint-Jean-Baptiste*, emmenant avec lui cent hommes de travail et cent soldats. Ce premier envoi de soldats n'était qu'un gage de la bonne volonté du roi. Il fallait bien, au préalable, voir aux préparatifs nécessaires pour l'expédition d'un plus fort contingent de troupes en pays lointain. Louis XIV ne sera pas lent à remplir ses promesses faites à Pierre Boucher.

L'année 1663, au dire des historiens, marque la véritable fondation de la Nouvelle-France qui, jusque-là, n'avait fait que vivoter péniblement.

Dès le mois de mars le pays passait des mains débiles des

1. Relation de 1660.

Cent Associés aux mains puissantes de la royauté[2]. Le 7 mai suivant, dans ses instructions au sieur Gaudais-Dupont[3], le roi se déclarait bien résolu d'envoyer au pays des troupes réglées pour mettre ses sujets à couvert, une fois pour toutes, des violences et des inhumanités des barbares Iroquois, ne voyant pas d'autres moyens de rémédier à leurs surprises qu'en les allant attaquer dans leurs foyers et les exterminer chez eux. Il faudra, ajoute Sa Majesté, que « le dit Gaudais examine avec soin le nombre d'hommes qu'il sera à propos d'y faire passer, les munitions de guerre et de bouche qu'il sera besoin d'avoir et les assistances que le pays pourra fournir de lui-même, à quoi à l'avance il sera bon de disposer, afin que quand les troupes de Sa Majesté arriveront sur les lieux, elles trouvent les choses prêtes pour agir avec vigueur et ne perdent point de temps dans l'attente de préparatifs nécessaires pour cette guerre »[4].

« Ces troupes réglées », portant l'uniforme du régiment de Carignan, arriveront au pays deux ans plus tard. Elles pénétreront précisément au coeur des bourgades ennemies, et plusieurs de ses officiers et soldats s'établiront dans le pays, lui donnant la force de se défendre et de grandir par lui-même[5]. A ce double objectif Pierre Boucher apportera, le temps venu, sa plus large collaboration. Nous avons l'intuition qu'il en a été le véritable instigateur.

Pendant son séjour en France les charmes de Paris ne l'empêchèrent pas de se livrer, lui seul, à la tâche ardue de convaincre cent hommes de travail à le suivre au Canada, pour les mettre au service des anciens habitants qui en avaient besoin pour défricher leurs terres. Cette louable initiative prise pour venir en aide à une population qu'il savait décimée par les incessantes in-

---

2. *Edits et Ordonnances,* I, pp. 30 et suivantes.

3. Sur le point de partir pour le Canada.

4. *Edits et Ordonnances,* III, pp. 23 et suivantes.

5. Sur l'expédition du régiment de Carignan, ses officiers et ses soldats, nous renvoyons le lecteur aux excellents travaux de M. Sulte, Malchelosse et Roy.

cursions iroquoises, devait cependant lui occasionner de lourdes pertes, ainsi que le révèle son Mémoire: « Après avoir rendu compte de ma mission à M. D'Avaugour, et de ce que le Roy lui envoyait 100 soldats avec des vivres et des munitions, je luy dis aussi que j'avais emprunté de l'argent pour lever 100 hommes de travail, par le Conseil de notre vice-roi M. le comte d'Estrades, afin de soulager les habitants du pays. J'ajoutai qu'il était mort pendant la traversée plus de 60 hommes, tant soldats que travaillants. Il me répondit: « Je ne m'embarrasse point dans cette affaire, tirez-vous-en comme vous pourrez. » Dans ce même temps, le bruit courut que ces soldats et travailleurs étaient morts de la peste; de sorte que personne ne voulut prendre ceux qui restaient, et j'en demeuray chargé très longtemps, ce qui me causa une perte de 9500 livres, qui me fit un tort très considérable, et dont je n'ai jamais pu être remboursé. »

« Après avoir soupé avec M. D'Avaugour, ajoute-t-il, j'allai me reposer, et le lendemain il me donna les commissions de gouverneur des Trois-Rivières. Elles me furent renouvelées par ses successeurs, M. de Mésy, en 1663, et M. de Tracy, en 1665. »[6]

A peine Pierre Boucher est-il de nouveau gouverneur qu'il compose son fameux traité: *Histoire Véritable et Naturelle des moeurs et productions du pays* qui reste l'un des plus intéressants plaidoyers en faveur du peuplement de la colonie. De l'épître dédicatoire à Colbert, datée des Trois-Rivières le 8 octobre 1663, retenons cette phrase où le patriotisme de l'auteur s'élève visiblement jusqu'à l'idée nationale: « Il y va de la gloire du Roy et des intérêts de la France de faire fleurir notre Nouvelle-France, et d'en faire un monde nouveau. Vraiment elle mérite d'être peuplée. »

Et cette autre où se manifeste le même sentiment sous une autre forme: « Nous sommes trop peu de monde. Nous espérons toujours que notre bon Roy nous assistera, et qu'il fera destruire cette canaille d'Iroquois. »

---

6. Seul le texte de la commission donnée par M. de Mésy nous est connu.

Colbert, avec ce petit traité, qu'il fit imprimer à Paris en 1664, déclanchera ce mouvement d'immigration qui, de 1665 à 1668, doublera la population de la Nouvelle-France[7].

Le petit livre de Pierre Boucher dut être aussi d'un appoint précieux pour renseigner les trois éminents fonctionnaires que la France dépêcha sur nos bords, l'année suivant sa publication, un vice-roi, un nouveau gouverneur[8], et un intendant, le premier en office.

*

* *

Le 30 juin 1665, les premières compagnies du régiment de Carignan débarquent à Québec avec le vice-roi, le marquis de Tracy[9]. « Ce dernier, écrira Pierre Boucher, vint dans ce pays avec tout pouvoir et grand train. Après avoir pris connaissance de tout le pays et des officiers et habitants, il me continua le gouvernement des Trois-Rivières. Pendant les deux ans qu'il a demeuré dans le pays, il m'a toujours témoigné beaucoup d'amitié. » De son côté *le Journal des Jésuites* signale que M. Boucher, quand il descendit à Québec, « fut très bien reçu par M. de Tracy » (p. 333).

Pierre Boucher restera le seul gouverneur en office pour aviser, au besoin, M. de Tracy, ce dernier ayant donné congé à M. de Maisonneuve de retourner en France pour n'en plus revenir.

Le premier objectif du vice-roi fut d'assurer le passage libre pour pénétrer, avec ses troupes, au coeur même du pays des Cinq-Nations, en faisant construire sur le Richelieu, au cours de l'été de 1665, les trois forts de Saurel, de Chambly et de Sainte-Thérèse.

Le second objectif, imposer la paix aux Iroquois, ne sera atteint

---

7. Répandu en province comme guide pour le colon, il n'y a pas lieu de s'étonner que les exemplaires en soient si rares de nos jours

8. En remplacement de M. de Mésy, qui décéda à Québec le 5 mai 1665.

9. MM. de Courcelle et Talon n'arriveront au pays que le 12 septembre suivant.

qu'au mois d'octobre 1666, mettant fin à la première guerre iroquoise qui désolait le pays depuis un quart de siècle[10].

Pierre Boucher et ses braves miliciens, les « Capots blancs »[11] des Trois-Rivières, (les meilleurs soldats de la colonie au dire de La Hontan), qui avaient héroïquement vécu cette épopée, se devaient de prendre part à cette dernière campagne. Ce sera la dernière à laquelle le gouverneur des Trois-Rivières aura prit part, celle que vraisemblablement il avait suggérée à Louis XIV en 1662, pour amener enfin les Iroquois à la raison.

« J'allay, dit-il, avec M. de Tracy en campagne chez les iroquois Agniers d'en bas (au sud-est du lac Ontario) qui prirent la fuite. Nous brulâmes cinq villages et ravageames leurs bleds d'inde et tous leurs champs, ce qui les obligea à demander la paix qui a duré 20 ans ».

II — Le projet d'établissement aux Iles Percées

Libéré du cauchemar iroquois le pays va pouvoir enfin respirer plus à l'aise. Sous la vivifiante et énergique impulsion donnée à l'immigration par le merveilleux administrateur que fut Talon, commence à poindre ce « monde nouveau » si ardemment désiré par Pierre Boucher. Aux immigrants le trésor royal paye les dépenses entières pour l'abatti des bois, la culture et la semence des terres la première et même la deuxième année, l'avance des vivres et des outils propres au travail. Aux « Filles du Roi », d'immigration sélective, Sa Majesté accorde une dot de cinquante livres, des provisions et des articles de ménage[12].

---

10. La deuxième (1683-1701) sera surtout marquée par le massacre de Lachine, en 1689.

11. Ainsi désignés pour les distinguer des « Capots bleus », de Montréal, et des « Capots rouges », de Québec. (Abbé Ferland).

12. Sur l'immigration des « filles du roi » dans la Nouvelle-France, voir l'étude de notre confrère Gérard Malchelosse, dans les *Mélanges historiques* de Benjamin Sulte, vol. 17.

Le système de la tenure seigneuriale préconisée par Richelieu et ses successeurs était nettement resté lettre morte sous l'administration des compagnies. Si l'on excepte Robert Giffard à Beauport, et Pierre Boucher au Cap-de-la-Madeleine, pas un seul concessionnaire de vastes domaines n'avait mis personnellement la main à leur développement, ne s'était entouré de colons pour vivre avec eux, et les aider de leurs conseils et de leurs encouragements. Sous la nouvelle administration au contraire, Sa Majesté ira jusqu'à accorder de substantielles subventions aux notables du pays qui voudront s'établir sur des seigneuries.

*

* *

N'ayant rien perdu de ses goûts pour la vie rurale, Pierre Boucher songe, aussitôt la paix rétablie, à promener de nouveau sa hache de défricheur percheron dans la haute futaie de l'un des quatre fiefs qu'il possède déjà en bordure du grand fleuve. Il ne pouvait être question de reprendre l'exploitation de son fief Sainte-Marie laissé aux mains de métayers en 1661, le sol du Cap-de-la-Madeleine s'étant révélé plutôt pauvre et de culture difficile[13]. Les Jésuites en viendront à écrire (1701) que la terre du Cap est sablonneuse, sans bois de chauffage, et abandonnée presque de tous les habitants qui s'y sont établis[14].

M. de Lauzon, l'ancien gouverneur, témoin des exploits guerriers de Pierre Boucher, l'avait gratifié de quatre beaux domaines, ceux de Grosbois (1653), de Saint-François et d'Yamaska (1662), et des Iles Percées, en 1664. Pourquoi choisit-il ce dernier pour s'y établir de préférence aux trois autres? Observateur judicieux il s'est rendu compte que le centre économique et social s'est déplacé. Montréal a supplanté les Trois-Rivières comme point de concentration et de

13. Il vendra le fief Sainte-Marie à Simon Baillairgé, le 1er février 1713. (Tailhandier).

14. Thwaites, vol. 25.

distribution du trafic des pays d'en haut, et offre un excellent marché de consommation aux produits de la terre. Par ailleurs il sait que les abords du lac Saint-Pierre sont fort marécageux, et sa navigabilité entravée de bas-fonds vaseux et de battures couvertes de roseaux. Yamaska ne se traduit-il pas, « il y a des joncs au large », et Yamachiche, « il y a de la boue sur le rivage »? De nos jours encore les centres habités autour de cet élargissement du fleuve, tels que Maskinongé, Louiseville et Yamachiche à gauche, Nicolet, Baie-du-Febvre, Pierreville, Saint-François-du-Lac et Yamaska à droite, sont nécessairement situés à l'intérieur des terres.

Pierre Boucher, en disposant plus tard des trois fiefs qu'il ne pouvait exploiter lui-même, contribuera encore au peuplement et au progrès agricole du pays[15]. La mise en valeur du domaine de Boucherville précèdera celle des colonies militaires fondées sous Talon par des concessions seigneuriales, à des officiers du régiment de Carignan. Pierre Boucher ouvrira en Nouvelle-France la première région de colonisation sur la rive droite du Saint-Laurent. De ce côté du fleuve l'emprise iroquoise avait empêché, jusque-là, toute espèce d'établissement agricole. Il sera le premier à vivre en permanence au milieu de ses colons, issus comme lui de parents paysans. MM. de Tracy, de Courcelle et Talon acquiesceront à ses moindres désirs pour favoriser son établissement. Admirablement servi par les circonstances il aura su aussi s'en servir avantageusement.

En haut lieu on réalisait que la présence, sur la rive droite du Saint-Laurent, d'un chef militaire redouté, à côté d'officiers et de soldats aguerris, en imposerait aux velléités belliqueuses des Iroquois.

Les historiens ne s'entendent pas encore sur l'année exacte de la fondation de Boucherville. Pierre Boucher la précise ainsi: « Je mariai ma fille aînée, Marie, en 1667, ayant pris la résolution de me retirer et de quitter le service afin de faire un domaine sur ma terre.

---

15. Grosbois, à son fils Lambert, sieur de Grandpré, et ses deux petits neveux Charles et Julien Lesieur; Saint-François à son beau-frère Jean Crevier; et Yamaska à Michel Le Neuf, sieur de La Vallière.

Je me démis de mon gouvernement, avec l'agrément de M. de Tracy et de M. de Courcelles, en faveur de mon gendre M. de Varennes. »[16].

Ce dernier, lieutenant au régiment de Carignan, était de la compagnie d'Arnould de Loubias[17], cantonnée aux Trois-Rivières depuis l'automne de 1666.

Les motifs empreints de l'esprit le plus généreux et le plus chrétien, pour lesquels il se démit de ses fonctions, sont consignés dans un écrit intitulé: « Raisons qui m'engage à habiter ma seigneurie que j'ay nomée Boucherville. »[18]

De son domaine et de sa hâte de le mettre en valeur voilà ce qu'il dit: « C'est un bien fort avantageux, tant pour les grins que pour les noritures, et c'est domage qu'il demeure inutile veue que cela est capable de mettre bien des pauvres gens à leur aise, ce qui ne se peut faire à moins *que quelqu'un ne commence.* Dieu demande de moi que je mi transporte au plus tost; ce qui me fortifie dans cette pansée c'est la connoissance que jay que cela sera utile au publique et au particulier. »

De ce bien si avantageux, mesurant deux lieues de front par deux lieues de profondeur, vont naître les trois seigneuries de Varennes, du Tremblay et de Boucherville, telles que nous les connaissons aujourd'hui.

Au contrat pré-nuptial de sa fille, le 23 septembre 1667, Pierre Boucher « cède à son futur gendre un tiers de son habitation au sud de Montréal, à prendre la moitié du dit tiers aux deux bouts de sa concession, et s'il plaisait au roy de lui accorder les Iles Percées il en cèderait pareillement le tiers. »[19]

Par cette disposition il encadrait le domaine qu'il se réservait,

---

16. Fils d'Adam-Pierre Gaultier, sieur de la Varendière, et de Bertrande Gourdeau, de la paroisse de Bégon, diocèse d'Angers.

17. Parrain, le 7 février 1667, de René-Jean, sieur de Monbrun, fils de Pierre Boucher. M. de Loubias deviendra seigneur de Nicolet.

18. Le texte, publié en fac-similé dans le *Rapport de l'archiviste de la Province* (1921-1922), n'est pas de la main de Pierre Boucher, mais c'est bien le seul reproduit jusqu'ici sans le vêtement d'un style moderne.

19. Greffe d'Ameau, Trois-Rivières.

par celui de Varennes du côté d'en bas, et par celui du Tremblay du côté d'en haut[20]. Au renouvellement des titres, cinq ans plus tard, en 1672, Talon respectera intégralement ce qu'avait décidé Pierre Boucher. Les fiefs de Varennes et du Tremblay auront chacun 28 arpents de front, et celui de Boucherville 114 arpents. L'intendant y ajoutera, cependant, ce que souhaitait Pierre Boucher, les îles situées en face des trois seigneuries[20a]. Ultérieurement, l'autorisation écrite de Pierre Boucher de vendre l'une de ces îles, document reproduit en facsimilé à la page ci-contre, s'apparentera au début de la glorieuse carrière de l'opiniâtre découvreur des territoires de l'Ouest du Canada et des Etats-Unis, Pierre Gaultier de Varennes, appelé sieur de Boumois jusqu'en 1707, date de la mort sur le champ d'honneur d'Italie, de son frère aîné, Louis, sieur de la Vérendrye, nom emprunté à un oncle vivant en France.

Au contrat précité, figure cette autre disposition, qui n'aurait pas eu sa raison d'être si tout n'avait été concerté d'avance: « Incontinent après le mariage accomply et consommé, il est accordé entre les contractants, leurs parents et amis, que M. de Courcelle sera très humblement supplié d'accorder au Sieur de Varennes les provisions de gouverneur des Trois-Rivières dont est présentement pourvu le sieur Boucher ».

Ajoutons, incidemment, qu'à ce contrat, le fils aîné de Pierre Boucher, qui n'a que quatorze ans, affixe à son nom celui de « Sieur de Boucherville ». Dans aucun document de son époque, voyons-nous Pierre Boucher, père, mentionné sous le nom de « M. de Boucherville ». Il a toujours signé « Boucher » tout court, alors que son fils aîné signait: « Boucherville ».

---

20. Dans le département de Maine-et-Loire en France, il y a les communes de Varennes-sur-Loire, près de Saumur, et de la Tremblaye, non loin de Cholet.

20a. Le 18 août 1698, Frontenac y adjoindra à son tour les islets, battures et grèves jusqu'au milieu du fleuve.

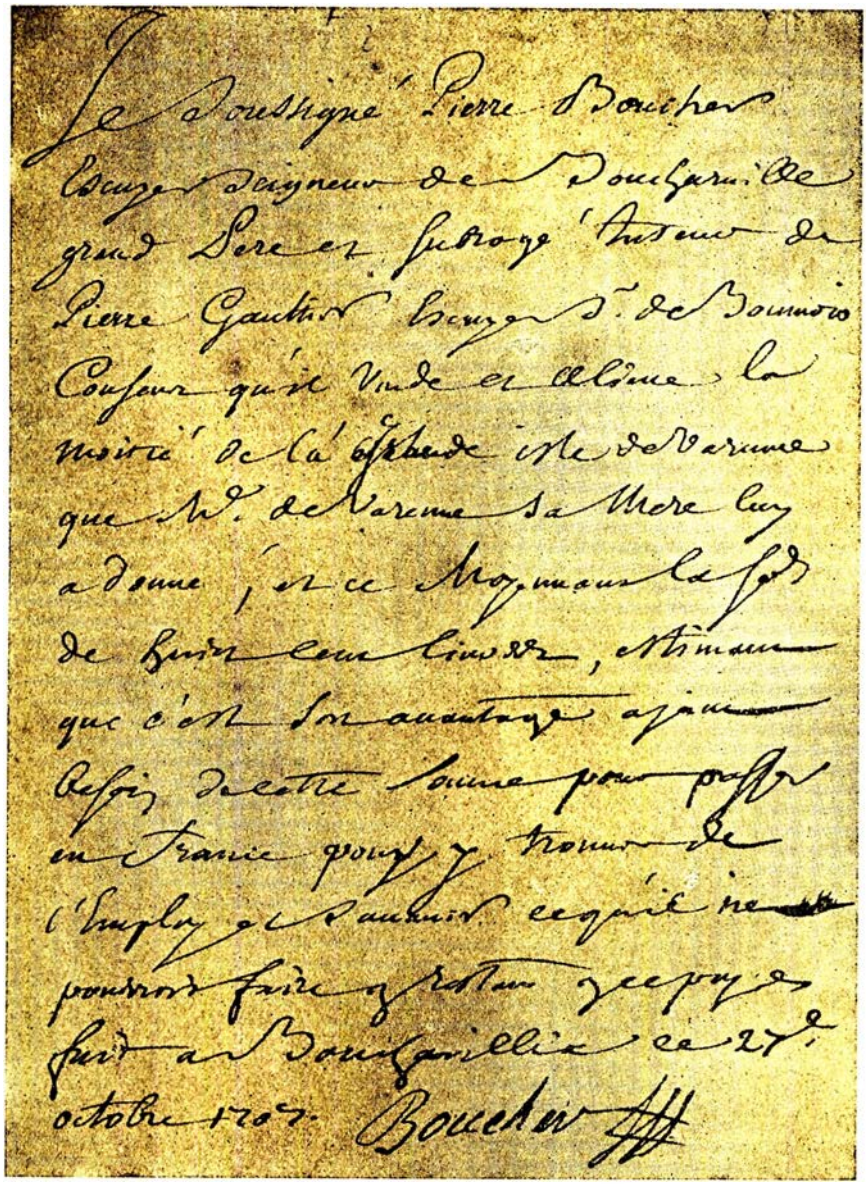

Je soussigné Pierre Boucher
Escuyer seigneur de Boucharville
grand Pere et subrogé Auteur de
Pierre Gauthier Escuyer S.r de Bonnivo
Consens qu'il vende et aliene la
moitié de la grande isle de Varenne
que M.r de Varenne sa Mere luy
a donné, et ce moyennant la sd.
de huit cent livres, estimant
que c'est son avantage a jamais
besoin de cette somme pour passer
en France pour y trouver de
l'Employ et s'avancer ce qu'il ne
pourroit faire y restant y ce pays
fait a Boucharillie ce 27.e
octobre 1707. Boucher

(De la collection Montarville Boucher de La Bruère, au Musée Pierre Boucher, séminaire des Trois-Rivières).

La cérémonie des épousailles, présidée par M. l'abbé Frémont[21], Sulpicien, eut lieu le 26 septembre 1667. Dans la colonie ce ne fut pas un événement négligeable. Talon s'empressa d'annoncer à Colbert les mariages récents, à des jeunes filles du pays, de MM. de Contrecoeur, de Saint-Ours et de Varennes[22]. Cette excellente nouvelle devait rencontrer les vues du ministre déjà informé, depuis novembre 1666, « que plusieurs des officiers et un grand nombre de soldats de Carignan, semblaient tout disposés à devenir habitants du Canada. »[23] Semblables mariages et l'accession d'un des leurs au gouvernement des Trois-Rivières, étaient bien de nature à enhardir leurs dispositions.

« Incontinent le mariage accomply » Pierre Boucher a dû, ayant donné sa démission, partir pour Boucherville dans les dix premiers jours suivant la cérémonie. Le recensement de 1667, à l'encontre du recensement de 1666, est absolument muet sur la présence aux Trois-Rivières de la famille Boucher et de son personnel domestique[24].

Depuis un an, des deux côtés du fleuve, et plus particulièrement entre le Saint-Laurent et le Richelieu, Talon avait fait travailler au défrichement et à la construction d'habitations, en vue de l'établissement éventuel d'officiers et de soldats du régiment de Carignan.

La seigneurie de Boucherville aura eu sa part de travaux préliminaires. Tout était prêt à recevoir l'ex-gouverneur et sa famille, dans un modeste manoir à l'ombre d'une chapelle.

A l'esprit profondément religieux de Pierre Boucher s'imposait la présence d'un missionnaire au milieu des siens au cours de

---

21. Arrivé aux Trois-Rivières en décembre 1666 pour prendre soin de la cure, il avait pris logis chez Pierre Boucher. (*Journal des Jésuites*, p. 352).

22. Talon à Colbert, le 27 octobre 1667.

23. Talon à Colbert, 12 novembre 1666.

24. Ce recensement aurait été fait, partie au printemps, partie à l'automne de 1667. Thomas Chapais, *Jean Talon*, p. 222.

l'hiver de 1667-1668. Il était assurément au courant des démarches des Pères Jésuites pour fonder une mission au sud de l'île de Montréal. Or, le 4 octobre 1667, Talon répondait favorablement à leur requête, et dès le lendemain, le 5, le P. Raffeix s'embarquait à Québec « pour aller hiverner aux Iles Percées et reconnaître en toutes les saisons la prairie de la Magdeleine, accompagné de Caron (maître valet) pour en prendre connaissance... Le 22 octobre, Caron revenait de la hault, avec beaucoup d'estime de la terre qu'il a visitée, où il y a trouvé tout ce que l'on peut souhaiter dans la fin qu'on se propose dans cette habitation, à la réserve de l'abord, qui est difficile surtout le mois de septembre et d'octobre. »[25].

Pierre Boucher ayant marié sa fille le 26 septembre et le P. Raffeix étant parti de Québec le 5 octobre, ils auraient fait leur jonction aux Trois-Rivières et seraient montés ensemble aux Iles Percées.

Le P. Raffeix, en qualité de missionnaire des troupes, avait fait l'automne précédent la campagne « contre les Agniers d'en bas » avec Pierre Boucher. Ce dernier l'aura sans doute invité à venir passer l'hiver de 1667-1668 aux « Iles Percées ».

Au printemps suivant le P. Raffeix recevait la visite des PP. Le Mercier, Dablon et Garnier, accompagnés du P. Marquette. Ce dernier, depuis son arrivée aux Trois-Rivières, s'était lié d'amitié avec Pierre Boucher qui était instruit des idiomes et des habitudes des peuplades que l'apôtre était sur le point d'aller évangéliser.

A la date du 20 avril 1668, le P. Le Mercier écrivait: « Nous allons nous embarquer pour monter là hault, le P. Dablon, Caron, Charles Panie et moy, pour la prairie de la Magdeleine, pour y conclure toutes les affaires, et la manière d'y donner les concessions. Le P. Marquette, deux hommes, et un petit garçon pour y attendre l'occasion de monter aux 8ta8ak. Le P. Julien Garnier et Charles Boquet pour aller secourir le P. Bruyas à Ounei8t. »[26]

---

25. *Journal des Jésuites*, p. 357.
26. *Journal des Jésuites*, p. 360.

En tête du premier registre de Boucherville on voit l'autographe parfaitement conservé du P. Marquette, célèbre par sa découverte du Mississipi en 1673 avec Louis Jolliet. Cet autographe, l'unique peut-être qu'il ait laissé au pays, se lit comme suit: « Je Jacque marquette de la compagnie de Jésus ay donné les cérémonies à Marie fille de Victor Ki8enta8e (qui a perdu la voix) et Antoinette de Misk8minich (la graine rouge), aagé de 2 mois et ondoyé à Saurel par monsieur Morel Prettre[27]. Le parrain Ignace Boucher et la marraine Marie Boucher le 20 may 1668[28]. »

Le P. Le Mercier confia au P. Raffeix, qui venait d'hiverner aux Iles Percées, la charge de fonder la mission de La Prairie-de-la-Madeleine, seigneurie des Jésuites et réserve des Iroquois convertis, et le P. Marquette partira de Laprairie pour se rendre en Huronnie, par l'Ottawa, où, cinq ans plus tard, en 1673, il se joindra au chef de l'expédition Louis Jolliet, commissionné par l'intendant Talon et M. de Frontenac pour aller à la découverte dc Mississipi, le *Meschacébé* des Natchez.

III — Les pionniers de Boucherville

La seigneurie de Boucherville deviendra bientôt l'une des plus prospères et des mieux réglées. C'est que demeurant en permanence sur son domaine, Pierre Boucher s'intéressera directement et sans relâche au bien-être de ses colons paysans. Afin de protéger ses gens contre un retour offensif des Iroquois, il commence par grouper les habitations dans une enceinte formée de hautes palissades, qui prend le nom de « Bourgade »[29].

Ce mode de protection collective prendra le nom de « fort » dans les colonies voisines au licenciement des officiers de Carignan. Il était conforme aux vues de Talon qui voulait « que les Canadiens

---

27. Traduction de Jacques Viger.
28. Ignace Boucher (Sr de Grosbois), et Marie, dame de Varennes.
29. Voir le plan à la page 29 du *B.R.H.*, 1927.

s'entrevoyant souvent, s'entreconnaissent, s'entr'aident et s'entresecourent plus aisément, aussi pour qu'ils fussent plus en état de se défendre contre les incursions iroquoises »[30].

Retenons cependant que ce « groupement des habitations », réalisé sous l'égide de Pierre Boucher, aux Trois-Rivières en 1650, au Cap-de-la-Madeleine en 1660, et à Boucherville en 1667, fut précisément l'un des points sur lequel dut s'enquérir le sieur Gaudais-Dupont en 1663, savoir: « Si de réunir les colons en des corps de paroisses ou « bourgades », et à les obliger à défricher leurs terres de proche en proche, pour qu'ils puissent s'entre-secourir, ne serait pas désirable pour empêcher les Iroquois de venir, à couvert des bois, jusqu'aux habitations éparses des Français, de surprendre ces derniers facilement, et de les massacrer sans qu'ils ne puissent être secourus. »[31]

Pierre Boucher avait nettement défini la situation vraie du colon au moment de sa mission en France, et suggéré le remède qui s'imposait pour sa protection. A Boucherville il concèdera les terres de proche en proche, et chaque colon aura son habitation à l'intérieur de la « Bourgade ».

A l'occasion la « haute palissade » aura été effective, témoin l'exploit de « Madeleine » en 1692, la seigneurie de Verchères n'étant séparée de la seigneurie de Boucherville que par la seigneurie de Varennes.

Au cours de la seconde guerre iroquoise, dans l'île de Montréal et ailleurs, notamment à Lachine en 1689, les habitations en dehors des forts seront brulées et saccagées, et les habitants massacrés.

M. de Champigny écrira au ministre, le 12 octobre 1691: « J'ay trouvé les peuples habituez au-dessus des Trois-Rivières dans une très grande misère et tout le pays ruiné par les ennemis à la réserve

30. Talon à Colbert, 27 octobre 1669.

31. *Edits et Ordonnances,* III, 24.

de la coste de Boucherville et des forts où toutes les familles ont été contraintes de se retirer ».

Les pionniers de la seigneurie, gens de choix, car Pierre Boucher dit bien qu'il n'en voulait pas d'autres, sont des paysans mêlés à des licenciés de Carignan « pour qu'ils puissent s'entre-instruire de la culture de la terre »[32]. Nous comptons une quinzaine des premiers mentionnés aux recensements de la ville des Trois-Rivières, en 1666 et en 1667.

A titre « d'engagés » ou d'apprentis colons ils devront faire un noviciat de trois ou quatre ans, avant que de passer propriétaires du lopin de terre qu'ils auront « déserté », et commencé à cultiver. Il en sera de même pour leurs emplacements dans la « Bourgade ».

Le même jour, à la même heure, et par un seul acte notarié rédigé au manoir seigneurial, le 4 avril 1673, les pionniers, au nombre de 37, sont proclamés censitaires, et 21 d'entre eux deviennent propriétaires des emplacements qu'ils occupent dans la bourgade[33]. Les terres, voisines les unes des autres en bordure du fleuve, sont de 2 arpents de front par 25 de profondeur; les emplacements ½ arpent de front par 2 de profondeur. Minimes, presque nominales, sont les redevances dues au seigneur: 1 sol de rente par arpent, 2 chapons vifs pour chaque arpent de front, et 6 deniers de cens; pour les emplacements 10 sols de rente, et 1 denier de cens. Les redevances annuelles pour les terres sont payables à la Saint-Rémy, et pour les emplacements, à la Saint-Martin. S'il s'agit du bail « d'une vache à poil caille », le prix du loyer annuel sera payable à la Saint-Michel[34].

Ne convient-il pas de tirer de l'oubli les noms de ces terriens dont on ne parle nulle part, braves gens qui, par un travail obstiné

---

32. Talon à Colbert, 27 octobre 1669.

33. Greffe de Frérot.

34. Greffe de Frérot, 27 novembre 1670. D'après M. E.-Z. Massicotte ce serait là un cas isolé, dans notre district du moins, de redevances dues annuellement et payables à des dates différentes.

et obscur, ont assuré la pérennité des moissons abondantes sur les terres de Boucherville? Groupés d'abord dans la Bourgade, mais plus tard habitants de modestes chaumières sur leurs terres concédées en bordure du fleuve, ils s'échelonneront comme suit dans la direction de Varennes: Pierre Larivée, Léger Baron, Antoine Delauné, Denis Véronneau, Louis Louismet, Jean de Lafond, sieur de Lafontaine, Denis Viger, François Seneschal, Pierre Bourgery, Joachim Reguindeau, Jean Bellet dit Lachaussée, Lucas Loyseau, Jacques Viger, Jean Viger, Jacques Latouche, Théophile Berger, Pierre Chapperon; dans la direction de Longueuil, Jean de Noyon, Jean Vinet, François Quintal, René Rémy, Thomas Frérot, Pierre Seauchet dit La Rigueur, François Pillet, Pierre Goislard dit Dupuis, Christophe Février dit Lacroix, Jean Gareau dit St-Onge, Prudent Bougret dit Dufort, Louis Robert dit Lafontaine, Claude Bourgery, Jacques Ménard dit Lafontaine, Simon Caillouet, François Séguin dit Ladéroute, Pierre Martin, Robert Henry et Pierre Gareau.

Dans ce groupe se rencontrent les premiers dignitaires de la seigneurie. René Rémy, juge seigneurial, Thomas Frérot, sieur de la Chenaye, notaire de 1669 à 1678, Joseph Huet dit Dulude, procureur fiscal. Ce dernier épousera Catherine, soeur de Jean Chiquot (Sicotte) de Ville-Marie, qui ne tarda pas à s'établir à Boucherville[35], Jean de Lafond, sieur de Lafontaine, sergent au régiment de Carignan était « Capitaine du Bourg »[36]. C'est sur l'emplacement de ce dernier, situé au sud-ouest du terrain de l'église paroissiale, que Pierre Boucher éleva une chapelle à l'usage des colons qu'il avait lui-même enrôlés sous la bannière de Marie en établissant la Congrégation de la Sainte-Vierge. Il échangera moitié de cet amplacement pour un autre, le 7 mars 1705, et le cèdera aux dames de la Congrégation de Notre-Dame de Montréal le même jour. Au contrat d'é-

35. L'ancêtre de Louis-Victor Sicotte, procureur du Bas-Canada dans le ministère Macdonald-Sicotte et décédé juge à Saint-Hyacinthe en 1889.

36. Ne pas le confondre avec Jean de Lafond, le neveu de Pierre Boucher, fils d'Etienne de Lafond et de Marie Boucher, de Batiscan.

change M. de Lafond déclare « ne savoir escrire ny signer à cause de son âge caduc »[37]. Ce vétéran du régiment de Carignan, demeuré célibataire, ne laissera pas de postérité. Son successeur au poste de capitaine de milice sera Jacques Ménard, l'ancêtre de sir Louis-Hypolite La Fontaine.

Appartenaient aussi au régiment de Carignan: Pierre Seauchet dit La Rigueur, Louis Robert dit Lafontaine et Christophe Février dit Lacroix. Ce dernier tombera victime des Iroquois en 1695.

Au nombre des pionniers se trouvent quelques artisans. Mentionnons: Jean de Noyon, maître armurier et serrurier; François Quintal, tailleur; Louis Robert, cordonnier; François Pillet et Antoine Daunet, maîtres charpentiers; François Séguin, tisserand. Les femmes sont les cuisinières et les boulangères.

Quatre contrats de mariage sont signés à la maison seigneuriale, en la présence de Pierre Boucher et de sa famille, les 6 janvier, 24 août, 21 novembre et 19 décembre 1669. A ces dates respectives les futurs époux se nomment Joachim Reguindeau et Madeleine Hanneton, Antoine Daunet et Marie Richard, Pierre Bourgery et Marie Bouttard, Lucas Loyseau et Françoise Curé.

Deux autres contrats sont signés les 23 octobre et 10 novembre 1670, respectivement entre Jean Gareau et Anne Talbot, Pierre Chapperon et Marie Raiche[38].

Françoise Curé, Marie Bouttard, Anne Talbot et Marie Raiche déclarent mettre dans la communauté « les 50 livres que Sa Majesté a la bonté de donner aux filles qui se marient en ce pays ». Tout indique que nous sommes là en présence de « Filles du Roi ».

Lucas Loyseau (19 décembre 1669) accuse « avoir 2 arpents d'abatis avec un hangard dessus, et un arpent dans le village sur lequel il prétend se bâtir l'année prochaine ». Par contre le 24 août précédent le maître charpentier Antoine Daunet déclarait « avoir de

---

37. Greffe de Tailhandier.

38. Les deux premiers contrats de 1669 sont du greffe de Rémy, les deux autres du greffe de Frérot. (Montréal).

3 à 4 arpents de terre ensemencés, une grange, et de plus un emplacement tout déserté dans « la Bourgade » sur lequel était bâtie sa maison. »

S'il est vrai que dans le travail du défrichement « la tâche ordinaire de chaque homme par an, selon le P. Le Jeune, est d'un arpent et demy, n'estant point diverty en d'autres choses », la déclaration de Daunet laisserait entendre qu'il aurait travaillé au défrichement dès l'année 1667, et que ce dut être le cas de bien d'autres. Pierre Bourgery, moins explicite, estime tout de même à « mille livres ce qu'il possède présentement tant en désert, habitation, arpent, maison et grange » (21 novembre 1669).

Ces six contrats de mariages, de 1669 et de 1670, signalent la présence à Boucherville du plus grand nombre des concessionnaires de 1673. Ils révèlent aussi les noms des père et mère de chacun des futurs époux, et leur lieu d'origine en France[39].

IV — Le premier registre de Boucherville

La paroisse de Boucherville naît avec la seigneurie. Les historiens nous ont suffisamment renseignés sur la générosité de Pierre Boucher à pourvoir au bien-être spirituel et temporel de ses censitaires. Bornons-nous à feuilleter les premières pages du premier registre de la paroisse, et à en extraire quelques renseignements qui se rattachent un peu à l'histoire.

Les premiers prêtres desservirent la paroisse, en même temps que les paroisses voisines qui ne tarderont pas à surgir, à titre de missionnaires, « missionnaires sans ressources, curés sans presbytère ». C'est au manoir de Pierre Boucher qu'ils ont leur résidense habituelle, c'est là qu'ils tiennent l'unique registre pour tout le territoire avoisinant. Pendant longtemps les habitants de Longueuil, de Varennes, de Verchères viendront à Boucherville pour les baptêmes,

39. Avis aux généalogistes. Ces six premiers mariages à Boucherville ne sont nullement mentionnés ailleurs.

la bénédiction des mariages et des tombes, l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Si ces différentes dessertes ne sont pas canoniquement des paroisses, elles n'en prennent pas moins le nom dans le registre de Boucherville.

La paroisse de Boucherville sera, en 1692, la première paroisse érigée canoniquement, sur la rive droite du Saint-Laurent, cependant que celle de Longueuil ne le sera qu'en 1715.

Parceque les faits religieux qu'il relate dépassent les bornes de la seigneurie, le premier registre de Boucherville est d'un intérêt tout particulier. C'est par lui que nous apprenons que les seigneuries voisines naissent à l'histoire, sous leurs vocables propres, bien avant la date officielle de leur concession en 1672, par Talon, à des officiers du régiment de Carignan. C'est donc que ces derniers furent mis en possession dès l'année du licenciement, en 1669, et soumis, comme les apprentis colons, à un noviciat de trois ans avant de passer propriétaires.

Par une singulière coïncidence, cette constatation de vocables propres donnés aux fiefs voisins se rencontre à la fois au premier baptême, au premier mariage, et à la première sépulture inscrits au premier registre de Boucherville.

Le premier baptême d'un enfant de sang français (17 novembre 1669), est celui de Madeleine, fille d'un soldat de Carignan, Etienne Charles dit Lajeunesse, et de sa femme Madeleine Niel, habitants du fief du Tremblay[40].

Le premier mariage, le 21 octobre 1670, est celui de Mathieu Binet, « habitant de Verchère », à Jeanne Le Roy.

La première sépulture, le 15 février 1671, est celle de « Charlotte Lamarche », femme de Jacques Lussier, morte dans sa maison de « Varennes ». « Son corps, ajoute le registre, a été enterré dans la chapelle de la « paroisse » de Boucherville sans être assistée et aydée d'aucun sacrement faute de prestre ». Le 4 du même mois

40. Ce fief sera annexé à la paroisse de Longueuil en 1715.

avait été consigné au registre le baptême de Pierre, « fils d'Anthoine Hemery, Sr de Codaire, soldat du régiment de Carignan, et de Marie De Vaulx, sa femme, habitants de Contrecoeur. »[41] Devenu veuf de Marie De Vaulx, « Hemery Sr de Codaire », épousera en secondes noces à Boucherville, en 1688, Marie-Anne Favreau, « fille de Pierre, fermier du Sr Boucher en l'île Saint-Joseph (De Grosbois) »[42].

*

* *

Nous voyons à l'oeuvre le père de famille multipliant les foyers à Boucherville. Qu'en est-il de la mère? Noblesse oblige! Jeanne Crevier, épouse et mère, le coeur de la famille, ne le cède en rien à son amie des Trois-Rivières, Marie Le Neuf, dame de Godefroy de Lintôt, à qui M. de Tracy venait de rendre cet hommage: « Jolie femme qui s'acquitte dignement de faire des enfants »[43].

C'est Jeanne Crevier qui ouvre la chronique des naissances dans la seigneurie. En effet, nous pouvons lire au registre de Ville-Marie l'acte de baptême du neuvième de ses enfants: « Le 18e dud' mojs juin 1668. A esté Baptisé René filz de Pierre Boucher escuyer Sr de Gros-bojs et de Jeanne Crevier sa femme. Le parrin René Gaultier, Sr de Varennes gouverneur des Trojs Riujières[44]. La Marrine Damoiselle Jeanne Mance administratrice de lhospital de ce Lieu »[45].

Autre primauté, Jeanne Crevier donne naissance à deux soeurs jumelles, le 5 décembre 1670, et à deux frères jumeaux, le 10 décembre 1673.

---

41. L'ancêtre de feu l'honorable Louis Coderre, ancien secrétaire d'Etat, décédé juge à Montréal le 29 janvier, et inhumé à Saint-Ours le 1er février 1935.

42. Contrat de mariage, le 5 juin 1668. (Greffe de Michel Moreau).

43. Talon au roi. Archives du Canada, série C. vol. 3, p. 177.

44. Première mention de M. de Varennes comme gouverneur des Trois-Rivières.

45. Si l'enfant était né à Ville-Marie cela aurait été déclaré comme aux actes qui précèdent et qui suivent.

Entre temps, le 5 novembre 1672, elle avait mis au monde un fils, Nicolas, le premier enfant natif de Boucherville qui devait devenir prêtre. Son dernier enfant naîtra le 30 août 1676. Baptisée sous le nom de Geneviève, elle sera la première jeune fille née à Boucherville qui se fera religieuse. Entrée chez les Ursulines de Québec, elle y prit le nom de Soeur Saint-Pierre, en l'honneur de son père Pierre Boucher.

Compter au nombre de ses enfants un prêtre ou une religieuse, même les deux à la fois, n'est-ce pas encore le rêve de nos braves mamans canadiennes? Mère de quinze enfants, Jeanne Crevier les élèvera si heureusement qu'elle n'en perdra qu'un seul, et encore par accident, Jacques, sieur de Montizambert, tué au cours d'une partie de chasse à l'âge de quinze ans[46].

A la question de Louis XIV, « les habitants ont-ils bien des enfants », Pierre Boucher avait répondu: « Ouy, qui viennent bienfaits, grands et robustes, aussi bien les filles que les garçons »[47].

Pierre Boucher et Jeanne Crevier donnèrent naissance aux honorables familles Boucher de Boucherville, de Grandpré, de Grosbois, de Monbrun, de La Perrière, de Niverville, de Montizambert, et leur fils aîné aux familles Boucher de La Bruère, Boucher de La Broquerie, et Boucher de Montarville.

La plupart de ces vocables, ajoutés au nom patronymique, on en retrace l'origine à la province du Perche. C'est dans cette région de la France que se rencontrent les fermes du trespas de « La Perrière », et du trespas de « Montizambert », qui faisaient partie du domaine de Charles IV, duc d'Alençon et comte du Perche, époux de l'illustre Marguerite de Valois, et beau-frère de François Ier. Celui de « Niverville » rappelle « l'Honorable Homme Alexandre Aubin, sieur de Niverville », parrain de l'une des soeurs de Pierre Boucher, Marguerite, baptisée à Mortagne, le 28 juillet 1631.

---

46. Voir l'enquête sur cette mort accidentelle que nous avons publiée dans *B.R.H.*, 1928, p. 12.

47. *Histoire véritable et naturelle.*

Nous avons déjà rapproché le nom de « Gros-Bois » de celui de « Gros-Chêne », un hameau qui porte encore ce nom dans la commune de Mortagne. « Grosbois, Grandpré, se trouve-t-il deux noms plus suggestifs à la fois de la productivité naturelle du pays et de l'appât qui a tiré l'oeil du paysan connaisseur », s'est déjà demandé l'économiste Léon Gérin.

Charlotte Denys, l'épouse du fils aîné de Pierre Boucher, ajoutera au nom du deuxième de ses fils, René, celui de « La Bruère », en mémoire de son jeune frère, Jean-Baptiste Denys, sieur La Bruère, officier et célibataire, tué avec les lieutenants Varlet, Duchesne et Depeiras, dans l'action du 20 octobre 1691, près du village de Laprairie[48]. Elle ajoutera au nom du troisième de ses fils, Joseph, celui de La Broquerie, pour rappeler également l'un de ses frères, Jacques Denys, sieur de La Broquerie, officier et célibataire, tué en attaquant un bâtiment anglais à Pemaquid, en Acadie.

V — Le vrai manoir de Boucherville

L'on a prétendu que Pierre Boucher construisit à ses frais, son premier manoir, une première chapelle et une redoute à l'embouchure du ruisseau Saint-Jean ou de la petite rivière Sabrevois, et donna à l'ensemble le nom de « Fort Saint-Louis ». Cette assertion nous laisse plus que sceptique.

L'auteur de *l'Annuaire de Ville-Marie*[49] de 1868, qui a, le premier, donné l'essor à cette légende, acceptée d'emblée par les historiens, ajoute que M. de Caumont[50] aurait remplacé cette première chapelle par une deuxième, érigée cette fois sur le terrain de l'église actuelle de Boucherville, et que du « Fort Saint-Louis » il ne resterait que l'ancien château de Sabrevois, aujourd'hui la « Villa de La Bro-

---

48. Les noms de ces officiers sont gravés dans le bronze du tumulus érigé à l'angle du rang « La Bataille », ou rang Saint-François de Borgia, et du chemin Laprairie-Saint-Luc.

49. 3ème livraison, pp. 264 et 265.

50. Sulpicien, deuxième desservant de la paroisse de Boucherville.

querie », la maison même que Pierre Boucher aurait habitée avant que de se construire un deuxième manoir au centre de la bourgade qui devait l'abriter, avec ses censitaires, contre toute attaque des cruels Iroquois.

Il nous paraît singulièrement étrange que Pierre Boucher se soit imposé la lourde dépense d'un premier établissement, manoir, chapelle, redoute et dépendances, en dehors du domaine seigneurial proprement dit et si clairement marqué au plan primitif de la bourgade, pour l'abandonner aussitôt après un séjour de trois ou quatre ans. La construction d'une première chapelle, due à la générosité de Pierre Boucher, à 28 arpents du groupe des habitations de la bourgade, nous apparaît aussi étrange. Cela aurait mis les censitaires, hommes, femmes et enfants, dans la pénible nécessité de parcourir deux fois cette distance, au moins une fois par semaine, pour satisfaire à leurs devoirs religieux essentiels, et cela par des sentiers de fortune, semés d'abattis et rendus encore plus difficiles par les intempéries des saisons.

La construction d'une deuxième chapelle au centre de la bourgade en 1670, pour remplacer celle dite du « Fort Saint-Louis », semble fort problématique si l'on songe que la première entrée au registre de Boucherville par M. de Caumont est du 21 décembre de cette même année, et que la dernière signature au même registre du premier missionnaire, M. Pommier, est du 27 juillet précédent. Entre ces deux dates du 27 juillet et du 21 décembre, se placerait l'arrivée de M. de Caumont à Boucherville.

Dans aucun des actes notariés ou de l'état civil de l'endroit ne se rencontre une mention d'une habitation quelconque portant le nom de « Fort Saint-Louis », et de la reconstruction d'une chapelle en 1670 au sein de la bourgade.

Le 21 décembre 1670 M. de Caumont dit bien qu'il exerce « les fonctions curiales en la paroisse du Fort Saint-Louis », au baptême d'un enfant né de Jean Paladeau et de Jeanne Le Roy, mais le texte qui figure au registre de Boucherville laisse clairement entendre

qu'il exerçait son ministère ce jour-là dans une colonie voisine. Le parrain est Jacques de Chambly, « seigneur du fort Saint-Louis », et la marraine Jeanne Barbier.

Voici le texte de l'acte: « L'an de N. S. 1670, le vingt et un jour du mois de décembre, en la chapelle du Fort Saint-Louis, j'ay baptisé, faisant les fonctions de curé en la paroisse du Fort St-Louis, un enfant nay du 5ème du dit mois, légitimement de Jean Paladeau, et de Jeanne Le Roy, mariés ensemble, en la dite paroisse. Son nom Louis. Parrain Jacques de Chambly, Seigneur du fort St-Louis, marraine, Jeanne Barbier. Pierre de Caumont, ptre miss. »

C'est probablement de cet acte de baptême mal compris qu'est née la légende d'un Fort Saint-Louis à Boucherville, fort qui n'aurait d'ailleurs rien à voir avec la propriété de la famille de Sabrevois, située à l'embouchure de la petite rivière du même nom.

Jacques de Chambly étant parti des Trois-Rivières le 10 août 1665, précisément pour aller fonder le « Fort Saint-Louis » au bas du sault du Richelieu, Pierre Boucher n'aurait pas voulu adopter le même nom pour désigner son habitation de Boucherville.

« La Villa de La Broquerie » n'en reste pas moins intimement liée au fondateur de Boucherville par sa fille Jeanne, mariée à Jacques-Charles de Sabrevois, en 1695, et par plusieurs générations de ses descendants, entre autres Mgr Alexandre-Antonin Taché, le grand évêque de Saint-Boniface, qui y passa son enfance et sa jeunesse, en compagnie de sa pieuse mère Henriette Boucher de La Broquerie.

*

* *

Des événements qui précèdent et accompagnent les débuts de la seigneurie de Boucherville, nous croyons en avoir suffisamment discouru, et nous n'avons pas à rappeler ici quel développement y ont apporté par la suite ses laborieux colons.

En 1686, le marquis de Denonville fait de Pierre Boucher et des siens ce magnifique éloge: « C'est la famille qui a le mieux travaillé au bien de la colonie, n'ayant rien négligé de tout ce qui est nécessaire pour l'avancer. Le père a été un des premiers fondateurs de la colonie sous M. d'Avaugour. Considéré de feu Mgr votre père (Colbert) il a été longtemps gouverneur des Trois-Rivières. Sa Seigneurie est une des plus belles de ce pays »[51].

M. de Champigny écrit à son tour en 1696: « La Seigneurie de Boucherville, où il y a un village clos de palissades, est une des plus belles terres et des plus riches de la colonie »[52].

M. de Catalogne faisant son tour des seigneuries en 1712, n'hésite pas à rendre aux collaborateurs de Pierre Boucher, les habitants de Boucherville, le témoignage qu'ils sont « les plus à l'aise du gouvernement de Montréal »[54].

Pierre Boucher, qui avait vécu vingt ans sous Louis XIII, soixante-treize ans sous Louis XIV, mourut sous Louis XV, le 19 avril 1717, âgé de quatre-vingt-quinze ans. Sa veuve le suivit dans la tombe dix ans plus tard, âgée de quatre-vingt-onze ans.

Arrivé très jeune au pays, du temps de Samuel de Champlain, ce fils de paysan aura vu s'étendre autour de lui des terres en culture, des prairies, des jardins et des vergers. Du sein de la forêt il aura aussi vu surgir de multiples paroisses, dépôts de foi catholique, auxquelles nous devons la force d'expansion de la race française dans le pays et la consolidation de notre nationalité. Son rêve d'un « monde nouveau » dans « notre Nouvelle-France », s'était pleinement réalisé.

Montarville
Boucher de La Bruère

51. Denonville à Seignelay, secrétaire d'Etat, ministre de la Marine, 10 mai 1686. Archives du Canada.

52. Correspondance générale, 1694-1696, folio 13, p. 433. Archives du Canada.

53. *B.R.H.*, 1915, p. 294.